

Port à sec de la Pêcheurie Commune d'Allaman

Demande d'inscription sur liste d'attente (valable trois ans)

Une fois le délai de trois ans passé, vous êtes supprimé de la liste d'attente à moins que vous ne fassiez la demande écrite (courriel ou courrier) pour rester sur la liste d'attente.

Coordonnées personnelles

Nom : Prénom :

Domicile :

N° Téléphone : N° Mobile :

Courriel :

Bateau

N° d'immatriculation :

Type de bateau barque de pêche
 canot automobile
 voilier
 autre :

Dimensions du bateau selon permis :

Dimensions hors tout (y compris moteur et remorque) :

Type de remorque : traction et mise à l'eau manuelle
 traction et mise à l'eau avec véhicule

- Permis de navigation en vigueur (copie à annexer au dossier)
- Le demandeur confirme que le permis de navigation est valable.

Taxes en vigueur (sujettes à modification)

- Petite place / habitant d'Allaman Fr. : 150.-
- Grande place / habitant d'Allaman Fr. : 250.-
- Petite place / habitant hors Allaman Fr. : 275.-
- Grande place / habitant hors Allaman Fr. : 375.-

Remarques :
.....
.....

Date : Signature :

Règlement du Port de la Pêcheurie – accessible sur le site officiel de la Commune www.allaman.ch